

## ***Candidats sans solution d'affectation***

Les établissements d'origine veilleront à prendre contact avec les élèves qui n'ont bénéficié d'aucune solution d'affectation en liste principale dès les résultats de l'affectation:

1. Pour communiquer l'état des places restées vacantes après affectation : en l'absence de deuxième tour, les élèves avec l'aide des équipes éducatives prendront contact directement avec les établissements qui affichent des disponibilités.
2. Afin de diriger les élèves vers le CIO du bassin ou le COP de l'établissement.

Les établissements d'accueil transmettront aux collègues les informations qu'ils pourront recueillir sur la situation des élèves affectés chez eux mais qui ne font pas les démarches d'inscription. Parmi ceux-ci, tous n'auront pas trouvé une solution hors Affelnet, des places restées vacantes pourront leur être proposées.

Je vous rappelle que le dispositif de repérage et de suivi des décrocheurs ne sera efficient qu'au mois d'octobre 2011 pour les élèves qui quittent le système à l'articulation des deux années scolaires. Par conséquent il nous appartient de procéder à un recensement aussi exhaustif que possible durant la période où des solutions de scolarisation peuvent encore être proposées.